

Il est vital que le gouvernement évite une décision précipitée, qui aurait pour conséquence d'amener ces investissements aux États-Unis.

* * *

[Traduction]

LE CHAMPIONNAT MONDIAL DE HOCKEY FÉMININ

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, je me joins à mes collègues de la Chambre pour adresser mes sincères félicitations aux membres de l'Équipe Canada qui ont remporté le premier championnat mondial de hockey féminin.

En remportant ce titre, notre équipe féminine est entrée dans l'histoire. Je félicite toutes les femmes de l'équipe du travail qu'elles ont accompli, de leur dévouement, de leur excellence et de leur fair-play. L'équipe a joué brillamment pendant toute la série et démontré à tous que le hockey sur glace féminin mérite de devenir un sport olympique.

Il y a aussi place pour les femmes dans le sport politique et j'espère que plus de jeunes femmes s'y intéresseront pour que nous puissions arriver à une autre première: la parité des sexes au Parlement en l'an 2000. Je suis sûre que vous serez d'accord avec moi, madame la Présidente.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, le 28 novembre 1989, un citoyen canadien, M. Yih-Sheh Leo, s'est rendu dans son pays d'origine, Taïwan. Même s'il avait son passeport canadien, il a été arrêté sans mandat dès son arrivée, emprisonné et sauvagement battu.

En décembre 1989, on l'a reconnu coupable d'être entré illégalement au pays. Le 12 janvier 1990, on l'a accusé de complot en vue de commettre une sédition, le rendant ainsi passible d'une peine de 10 ans de prison.

On serait porté à croire que le gouvernement canadien prendrait vite les mesures nécessaires pour protester contre cette violation des droits de M. Leo, un citoyen canadien, et pour voir à ce qu'il soit libéré. Jusqu'à maintenant, le ministère des Affaires extérieures a seulement demandé à un bureau commercial de surveiller l'affaire. Les proches de M. Leo croient que, étant donné

Article 31 du Règlement

la quasi-inaction du gouvernement canadien, le Guomindang a pensé qu'il avait le feu vert pour tenter d'autres poursuites contre M. Leo.

La nouvelle accusation est plus grave que la première; il s'agit ici d'une grave violation des droits d'un citoyen et contribuable canadien, notamment de sa liberté de parole. Il est plus que temps que le gouvernement agisse et qu'il intervienne pour protéger un de nos concitoyens canadiens.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES MUNICIPALES

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, il y a deux semaines, les citoyens de six localités de la Basse-Côte-Nord, dans la circonscription de Manicouagan, ont, pour la première fois de leur histoire, participé à des élections municipales.

Les résidants des localités de Blanc-Sablon, Lourdes-de-Blanc-Sablon et de Bradore, réunies dans la nouvelle municipalité de Blanc-Sablon, ont élu M. Rémi Beaudoin de Lourdes-de-Blanc-Sablon au poste de maire, M. Vincent Joncas et M^{me} Odette Beaudoin-Dobbin de Lourdes-de-Blanc-Sablon, M. Paul Lavallée et M. Normand Letemplier de Blanc-Sablon, Russell Hobbs et Charles Hart de Bradore, au poste de conseillers municipaux.

[Traduction]

Les habitants de Middle Bay, de Rivière-Saint-Paul et d'Old Fort ont élu comme premier maire de la municipalité de Bonne-Espérance M. Scott Buckle, et choisi comme conseillers municipaux M. Andrew Fequet et M^{me} Florance Poland d'Old Fort, M^{me} Alvina Leblanc-Lavallée et M^{me} Gladys Buckle de Middle Bay, M^{me} Mary Spingle et M^{me} Karen Nadeau-Thomas de Rivière-Saint-Paul.

J'invite les députés à leur souhaiter satisfaction et succès dans leurs nouvelles fonctions municipales.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Madame la Présidente, le Comité de l'environnement a adopté à l'unanimité de tous les partis une résolution réclamant un moratoire sur l'aménagement de la vallée de la Carmanah en Colombie-Britannique. Ce comité pense justifier